



Les organisations syndicales suivantes : SNES-FSU, Sgen-CFDT, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD Education, ont pris la décision de ne pas siéger pour la CAPA / FPMA d'affectation dans le cadre du mouvement intra-académique. C'est une décision grave suscitée par une situation grave. Depuis déjà plusieurs années, les possibilités de muter pour les collègues sont réduites du fait des suppressions de postes, mais cette année la situation est sans précédent. En plus des suppressions, des postes ont été réservés à l'affectation des stagiaires. Nous dénonçons la réforme de la formation des enseignants et les conséquences désastreuses qu'elle a, en tout premier lieu pour les stagiaires eux-mêmes, qui vont se trouver dans des situations très difficiles. Ils débiteront dans le métier dans les plus mauvaises conditions, sans formation initiale. A court terme, ce sera la qualité de l'enseignement due aux élèves qui s'en trouvera dégradée.

Or, quiconque connaît la complexité du métier d'enseigner sait qu'il nécessite en plus de la formation disciplinaire une formation professionnelle sérieuse que le gouvernement sacrifie pour supprimer massivement des postes. Réduire la formation pratique de nos collègues nouvellement recrutés au simple compagnonnage, qui plus est associé à une charge de travail très importante, constitue une véritable insulte à l'idée même de formation ainsi qu'au métier d'enseignant.

La défense de nos collègues débutants est attachée à la défense de tous. Nous refusons ainsi d'opposer les intérêts de nos nouveaux collègues à ceux des collègues participant au mouvement 2010, mais il est évident que la réforme de la formation des enseignants, dite « mastérisation », a des effets négatifs sur le mouvement. D'autant plus que la localisation des postes de stagiaires et la nomination des tuteurs ont donné lieu à des pratiques opaques et des pressions inacceptables. La réforme de la formation des enseignants va aussi avoir des conséquences négatives pour les collègues titulaires, tant en poste fixe que sur zone de remplacement. Certains collègues en poste fixe vont être contraints d'effectuer un complément de service dans un autre établissement afin de dégager les heures nécessaires à l'affectation d'un stagiaire.

Par ailleurs, nous dénonçons toujours la communication du projet aux collègues. Le rectorat de Clermont-Ferrand s'est distingué, et c'était peut-être son but, en ne communiquant les documents aux organisations syndicales que postérieurement à la communication sur I-Prof. C'est à nos yeux une attaque de plus contre le paritarisme. Nous tenons ici à réaffirmer avec force notre attachement au paritarisme. Cet attachement est celui de nos collègues qui veulent que les commissaires paritaires puissent effectuer le travail de vérification pour lequel ils les ont élus. Cet attachement de la profession au paritarisme vient de s'exprimer à travers le nombre considérable de courriers qui ont été remis à M. le Recteur sur la seule question du Groupe de Travail d'affectation des TZR.

Mercredi 16 juin 2010